Trente-septième Année — N° 8 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 8 JANVIER 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et, Cᵉ place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 7 JANVIER 1892

LA CONFÉRENCE DE VENISE

La conférence qui est réunie à Venise se compose de diplomates et d'hygiénistes, délégués par les puissances représentées au conseil sanitaire, maritime et quarantenaire d'Alexandrie. Elle a pour objet de rechercher les meilleurs moyens d'assurer le service sanitaire international de l'Egypte.

On sait que le conseil sanitaire d'Alexandrie, institué par Méhémet-Ali, est chargé d'imposer des mesures préservatrices aux navires infectés ou suspects et de percevoir sur la navigation les taxes afférentes à ce service.

L'ouverture du canal de Suez fit entrer le conseil dans le domaine des négociations internationales. Des conférences sanitaires se réunirent à Paris en 1851, à Constantinople en 1866, à Vienne en 1874, à Rome en 1885. La conférence qui se tient actuellement à Venise est donc la cinquième par ordre de dates.

On comprend quelle importance a pour l'Europe la règlementation du service sanitaire international en Egypte si l'on considère que l'Inde est le foyer des épidémies cholériques et que tous les navires qui font le trafic de l'Inde avec les pays méditerranéens et l'Occident passent par le canal de Suez par conséquent ont leurs points d'arrêt dans les ports égyptiens.

Jusqu'à présent le moyen que l'on a employé pour empêcher que le choléra n'envahisse l'Europe est la mise en quarantaine, à leur arrivée en Egypte, des navires infectés ou suspects. Mais cette garantie est devenue illusoire depuis que le khédive est devenu un fonctionnaire anglais et que le gouvernement égyptien n'est que le docile instrument des volontés du gouvernement britannique.

Pour s'en rendre compte, il faut voir quelle est la composition du conseil sanitaire international de l'Egypte.

Ce conseil a pour président un haut fonctionnaire du gouvernement khédivial. Naturellement ce fonctionnaire est Anglais. Les délégués égyptiens et les délégués de certaines puissances secondaires, qui sont des levantins d'Alexandrie forment la majorité du conseil sanitaire. Ces délégués obéissent tous ponctuellement aux injonctions du gouvernement anglais. De sorte que l'Angleterre est assurée d'obtenir tout ce qu'elle veut du conseil sanitaire. International de nom, ce conseil est, en fait, à la discrétion du gouvernement britannique.

Or le gouvernement anglais n'a jamais voulu accepter que ses navires de commerce soient soumis à l'observation des quarantaines. Le temps c'est de l'argent, disent les Anglais. Quand un navire anglais est mis en quarantaine, le commerce anglais perd de l'argent : peu importe à l'Angleterre que le choléra pénètre en Europe pourvu que le commerce anglais n'ait pas à en souffrir. Tel est, dans toute sa brutalité, le raisonnement des Anglais.

Il résulte de cela que le conseil sanitaire d'Alexandrie, docile exécuteur des volontés de l'Angleterre, dispense de la quarantaine systématiquement, tous les navires anglais. Or, les navires qui viennent des ports de l'Inde, sont presque tous anglais et ce sont justement ceux qui nous portent le choléra en Europe.

Donc les quarantaines ne sont qu'un vain mot. En fait, l'Europe n'est pas défendue contre l'invasion des redoutables épidémies qui viennent des pays orientaux. Le conseil sanitaire étant sous la dépendance de l'Angleterre ne sert à peu près à rien.

Telle est la situation à laquelle on voudrait remédier.

Le programme de la conférence porte sur deux points principaux : 1° modification du conseil sanitaire d'Alexandrie dans le sens de la réduction du nombre de ses membres ; 2° établissement d'une taxe sur tous les navires qui traverseraient le canal de Suez, de manière à constituer un budget autonome au conseil sanitaire et à le rendre ainsi indépendant du gouvernement khédivial.

En admettant qu'on arrive à remplir ce programme et à rendre le conseil sanitaire indépendant, il restera à trouver le moyen d'obliger le commerce anglais à se soumettre aux prescriptions de ce conseil. Ce ne sera pas facile, tant que le gouvernemet de l'Egypte sera entre les mains de l'Angleterre. Les journaux anglais protestent par anticipation contre toute mesure qui pourrait gêner la navigation anglaise au passage du canal.

» Si l'on appliquait rigoureusement les règlements relatifs à la mise en quarantaine des navires infectés ou suspects, dit le *Times*, un seul cas de choléra pour qu'un port soit déclaré infesté. Dans ces conditions, presque tous les navires de Hong-Kong, de Singapoor de Calcutta et de Bombay seront forcés de faire une quarantaine à Suez.

» Malgré tout le désir que nous avons de rester en bons termes avec toutes les puissances qui ont un intérêt à défendre en Egypte, *nous n'admettons pas que nous soyons tenus à observer des règlements basés sur des théories hygiéniques dont l'application infligerait de grandes pertes au commerce anglais.* Nous osons espérer que lord Salisbury aura sauvegarder nos intérêts commerciaux. »

Le *Morning Post* tient un langage analogue. Il déclare tout net que l'Angleterre doit être dispensée de la quarantaine parce qu'elle *a un intérêt prépondérant dans la question maritime*. Le raisonnement est admirable : c'est celui du lion dans certaine fable de Phèdre : « Et la raison, c'est que je m'appelle lion.»

H. de R...

LÉON XIII ET JULES GRÉVY

Le *Temps* publie l'analyse d'une lettre personnelle que Léon XIII fit remettre, en juin 1883, par le nonce à M. Jules Grévy, président de la République, et le texte confidentiel et inédit de la réponse de M. Jules Grévy, dont la minute est écrite toute entière de sa main. Voici ces deux documents :

LETTRE DE LÉON XIII

Dans cette lettre, le pape disait que les événements qui se déroulent depuis quelque temps en France au sujet des affaires religieuses était pour lui un objet de sérieuses appréhensions et de profonde douleur.

Après avoir rappelé les observations qu'il a fait adresser par le cardinal sous-secrétaire d'Etat au gouvernement français et après avoir insisté sur la modération dont le Saint-Siège a fait preuve dans son attitude, le pape Léon XIII ajoute qu'il constate avec un vif regret « que les faits douloureux qui se sont succédé depuis quelques années au sein de la nation française, n'ont pas été conformes a ses legitimes espérances.

Il rappelle successivement les rigoureuses mesures prises « contre différents ordres religieux que l'on disait non reconnus par l'autorité gouvernementale ».

Le pape proteste ensuite contre « la loi qui a exclu des écoles l'indispensable et traditionnel enseignement religieux », et conire les mesures qui ont « écarté tout élément salutaire de religion des hôpitaux, des colléges, de l'armée, des asiles de charité et de tous les établissements de l'Etat ».

Il s'élève contre les deux projets de loi relatifs au divorce et à l'obligation du service militaire pour les ecclésiastiques. Il se plaint des suspensions de traitement infligées à divers ecclésiastiques, comme contraires à la lettre et à l'esprit du Concordat. Après avoir réitéré l'expression de ses appréhensions et de ses angoisses, Léon XIII faisait appel à l'intervention du président de la République « pour nous rendre possible, dit-il de continuer notre attitude si paternellement modérée et si utile à votre nation, même sur le terrain de son influence à l'étranger, que le gouvernement français désire, à juste titre, ainsi qu'il nous l'a fait savoir dernièrement, conserver et accroître d'accord avec le Siège apostolique ». Le pape terminait en disant qu'il espérait que « grâce à la haute autorité du président, la France conservera les avantages précieux de la paix religieuse » et en lui envoyant, ainsi qu'à sa famille et à la France catholique sa bénédiction apostolique.

RÉPONSE DE M. JULES GRÉVY

« Juin 1883.

» Très Saint-Père,

» J'ai reçu la lettre que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet des affaires religieuses en France.

» Personne plus que moi ne déplore le caractère qu'elles ont pris et ne désire plus ardemment une solution qui concilie les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat.

» Votre Sainteté se plaint avec juste raison des passions antireligieuses. Il en existe certainement à côté des sentiments opposés de la grande majorité des Français. Mais ces passions, que je réprouve, peut-on méconnaître qu'elles sont nées principalement de l'attitude hostile d'une partie du clergé à l'égard de la République, soit à son avènement, soit dans les luttes qu'elle a eue depuis à soutenir pour son existence, soit dans celles qu'elle soutient encore journellement contre ses mortels ennemis ?

» Dans ce funeste conflit de passions contraires je ne puis malheureusement que fort peu sur les ennemis de l'Eglise; Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. Si Elle dédaignait les maintenir dans cette neutralité politique qui est la grande et sage pensée de son pontificat, Elle nous ferait faire un pas décisif vers un apaisement si désirable.

» Dans son appel au président de la République, Votre Sainteté ne doit pas perdre de vue le rôle assigné au chef du pouvoir exécutif par la Constitution française.

» En ce qui concerne les mesures gouvernementales, enfermé dans son irresponsabilité, le président doit s'abstenir de tout acte personnel. Il ne peut qu'offrir ses conseils au ministère et il ne manque pas à ce devoir.

» Quant aux lois et aux résolutions parlementaires, il n'y intervient que par ses ministres, qui ont eux mêmes à compter avec les majorités des deux Chambres.

» Toutefois, grâce au temps, qui amène avec lui la réflexion et l'expérience, grâce aux dispositions que manifeste le Parlement, grâce aux efforts du gouvernement qui est animé des sentiments les plus modérés et les plus conciliants, il est permis d'entrevoir des jours moins difficiles, et si votre Sainteté daigne persévérer dans l'attitude que sa bienveillance et sa haute intelligence des choses et du temps présent lui ont fait prendre aux applaudissements respectueux de tous les amis éclairés de la religion et de la paix publique, si la partie hostile du clergé finit par désarmer, nous avons l'espérance de voir tomber bientôt ces regrettables débats et d'arriver enfin à une heureuse pacification.

» Je demande à Votre Sainteté la permission de ne pas la suivre dans le détail des divers points auxquels sa lettre touche. J'aurais beaucoup de choses à approuver; il en est quelques autres sur lesquelles je demanderais peut-être à faire de respectueuses réserves. Mais le caractère de ma fonction ne me permet pas d'entrer personnellement dans une discussion que la loi réserve aux ministres responsables. Je leur ai communiqué la lettre de Votre Sainteté, en recommandant à leur plus vive sollicitude les griefs qu'elle renferme. Je suis assuré qu'ils feront ce qui dépendra d'eux pour leur donner toute la satisfaction possible.

» Je remercie Votre Sainteté du précieux témoignage d'estime et de confiance dont elle m'a honoré en m'adressant personnellement sa lettre. Je la remercie aussi de la bénédiction apostolique qu'elle a daigné à cette occasion donner à la France, à ma famille et à moi, et je la prix d'agréer l'humble expression de ma haute vénération et de mon profond respect.

» JULES GRÉVY,
» *Président de la République française.* »

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DE ROUBAIX-TOURCOING en 1891

(2ᵉ ARTICLE)

COMMERCE DES LAINES. — Ce que nous avons dit d'une façon générale sur la marche des affaires à Roubaix-Tourcoing, en 1891, s'applique tout particulièrement au commerce de laines, qui vient encore de traverser une période difficile.

LAINES PEIGNÉES. — *Marché du disponible.* — Les affaires ont traîné plutôt qu'elle n'ont marché durant toute l'année 1891, et à part quelques mouvements d'activité passagère c'est toujours le calme qui a été la note dominante.

Les peignés fins ont plus particulièrement souffert : aussi nous voyons les cours baisser progressivement et pour ainsi dire sans interruption, de façon à perdre, sur toute l'année, de 80 à 90 centimes.

D'un autre côté, certains genres spéciaux, les peignés de Port-Philippe très naturés, les croisés d'Australie et de Buenos-Ayres, trouvent un écoulement plus régulier et plus facile, et pour cette raison se maintiennent mieux comme prix.

Dès le début de 1891 les affaires en peignés, à l'exception des croisés, s'effectuaient assez péniblement, et, à la mi-février, nous voyons les cours fléchir. A la fin de mars on constate un peu plus d'activité dans la vente, sans influence pourtant sur les prix. Les transactions se ralentissent en avril et nous allons jusqu'à fin mai pour retrouver quelque animation qui ne dure guère d'ailleurs.

Dans la seconde quinzaine de juin arrivent des demandes assez suivis, mais juillet est calme. La conséquence fatale de cette situation c'est une faiblesse dans les cours qui s'accentue encore par la tenue du terme.

En août les opérations de la consommation resent limitées aux besoins immédiats. Les ventes de Londres de septembre amènent bien un semblant de reprise mais les prix sont toujours irréguliers.

Les affaires sont encore assez difficiles en octobre mais une détente se produit vers la fin du mois. Le même fait se renouvelle en novembre et aussi en décembre, la bonneterie ayant, dans les dernières semaines de l'année, fait quelques demandes. Il est à remarquer que les cours ont perdu dans le dernier trimestre, la moitié de la différence de 0 fr. 80 que nous relevions pour toute l'année.

Ainsi que nous le disions plus haut, tous les genres de laines n'ont pas été également atteints. Ainsi nous voyons les croisés, les belles laines mérinos à chaine, les peignés semi-fins et communs jouir d'une faveur assez suivie.

Afin de donner une idée de la dépréciation progressive de la laine fine, nous rappellerons mois par mois les cours moyens pratiques sur le marché du disponible pour les principaux genres de peignés mérinos.

Nous n'avons pas la prétention de donner ces chiffres comme rigoureusement exacts, les cours pouvant varier suivant les dispositions des détenteurs ou certaines circonstances particulières; nous ne voulons les présenter que comme valeur approximative du moment :

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Australie, qté à fabr.	6.20	6.10	6.05	5.95	6.05	5.95
id. id. cour.	6.00	5.95	5.85	5.85	5.85	5.75
B.-Ayres, qté à fabr.	5.65	5.45	5.45	5.45	5.40	5.40
id. id. cour.	5.55	5.35	5.30	5.30	5.30	5.30

Comme on le voit la perte a été moins sensible dans le premier semestre. Voyons maintenant le second :

	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Australie, qté à frab.	5.90	5.90	5.80	5.75	5.60	5.45
id. id. cour.	5.65	5.55	5.50	5.45	5.20	5.10
B.-Ayres, qt à fabr.	5.30	5.30	5.25	5.15	4.90	4.75
id. id. cour.	5.20	5.20	5.10	5.00	4.75	4.65

A fin décembre ces cours avaient encore fléchi d'environ dix centimes, ce qui constitue, pour l'année, l'écart précédemment signalé de 80 à 90 centimes.

On prétend que, sans l'intervention du marché à terme qui a servi, dans ces circonstances, de pondérateur, la chute eut été plus grande encore; nous rapportons simplement l'allégation sans la discuter. tout en reconnaissant, toutefois, que le cours du terme s'est souvent tenu au-dessus de celui du disponible.

(*A suivre.*) J. P.-L.

« Le Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LA SITUATION AU DAHOMEY

Le *Temps* reçoit la lettre suivante de Grand-Popo :

« Le Dahomey vient de faire une incursion de notre côté et une vive inquiétude règne encore chez nous, car, si Grand Popo, qui n'a ordinairement pour toute garnison que huit gardes civils a été protégé, grâce à l'arrivée des tirailleurs Sénégalais, les localités voisines dans l'intérieur des terres ont beaucoup souffert.

» Behanzin vient en effet de piller Ouatchicomé, ville principale des Ouatchis, située à deux heures et demie de marche de Grand-Popo, au nord-Est, entre Peda et Pocomey.

» Les populations de la Rivière d'Athiemey sont en fuite. A Athiemey même on s'attendait à voir les soldats de Behanzin saccager Lskosca, à quelques kilomètres au Nord-Est de ce point.

» La panique est générale dans toute la région comprise entre les rivières de Péda et d'Athiemey, qui sont placées sous notre protectorat. Les commerçants expédient en hâte à la plage femmes et enfants et tout ce qu'ils possèdent.

» Il y a eu une alerte très vive dans la nuit du 1er décembre : on prétendait que les Dahoméens arrivaient sur la plage du côte d'Avro et les femmes fuyaient vers Agoué.

» Le sac d'Ouatchicomé a causé une impression profonde, car cette ville a trois fois la population de Grand-Popo et le bruit court que les Dahoméens ont coupé tous les palmiers comme d'habitude.

» On a dit que les incursions des Dahoméens avaient pour but d'enlever des noirs pour les faire servir aux sacrifices humains, mais ce n'est pas la seule raison de leurs agissements.

» Behanzin fait actuellement des razzias chez tous ses voisins pour faire face aux obligations qu'il a contractées vis-à-vis du gouvernement du Congo belge et relatives à la livraison de soi-disant travailleurs.

» Fait qu'on doit faire connaître : une maison allemande, établie à Whidah, sert ostensiblement aujourd'hui d'intermédiaire entre Behanzin et ledit gouvernement.

» Elle a déjà acheté un millier d'esclaves pour 250,000 marcs et elle est avisée de l'arrivage prochain de 400,000 marcs pour continuer la traite.

» Il y a quelques jours le steamer allemand *Gertrude Wzermann* prenait en rade Whidan, un convoi d'esclaves livrés par Béhanzin et destinés aux travaux du chemin de fer du Congo belge.

» Ansi s'explique l'incursion actuelle de Béhanzin chez les Ouatchis. »

CHEVALERIE ERRANTE

M. DE CASSAGNAC. — Selle mon cheval, écuyer ; donne-moi mon armet et ma lance... ma bonne lance... Nous allons courir sus contre nos ennemis.

L'ECUYER. — Les républicains, les persécuteurs de la religion ?

M. DE CASSAGNAC. — Tu l'as dit... En route... Tu vois bien cette lance ?

L'ECUYER. — Je la vois.

M. DE CASSAGNAC. — Eh bien, je la rapporterai après y avoir embroché tous les misérables qui osent attenter à la foi de nos pères... En avant !

(*Ils se mettent en route.*)

M. DE CASSAGNAC. — Oh ! qu'est-ce que je vois ?... Sus, sus !...

L'ECUYER. — Qu'est-ce que vous voyez ? Prenez garde.

M. DE CASSAGNAC. — Ces gens en robe là-bas... c'est la magistrature républicaine, conduite par Quesnay de Beaurepaire, celle qui condamne les évêques.

L'ECUYER. — Vous vous trompez, c'est une procession de curés qui entre à l'église... Allons, bon, il est parti.

M. DE CASSAGNAC, *à la procession*. — Confessez qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une religion, que la foi est sacrée.

UN DES CURÉS. — Mais, monsieur de Cassagnac, regardez bien.

M. DE CASSAGNAC. — Vous hésitez ? Dzing (*il les traverse*), Tiens, prends cette lance, et donne-m'en une autre.

L'ECUYER. — Voilà de la belle besogne. (*Il met la lance sur son épaule avec les ecclésiastiques embrochés.*)

M. DE CASSAGNAC. — Ah ! et celui-là, qui vient là-bas sur un magnifique destrier ! Il est tout habillé de rouge, couleur radicale. Je vais l'embrocher avec sa mule...

L'ECUYER. — Arrêtez, de grâce, c'est un cardinal romain sur sa mule.

M. DE CASSAGNAC. — Je te dis que c'est Rane, Rouvier ou Fallières... Je ne distingue pas bien, mais ça ne fait rien. (*Il court et embroche.*) Dzing !

L'ECUYER (*prenant la lance avec la mule et le cardinal traversés d'outre en outre.*) — C'est bien un bon cardinal, extrêmement romain.

M. DE CASSAGNAC. — Je crois que tu as raison ; mais il faut bien varier un peu ses plaisirs.

ALBERT MILLAUD.

NOUVELLES DU JOUR

Un naufrage. — Six passagers disparus

Ajaccio, 6 janvier. — D'après des nouvelles informations et contrairement à ce qui avait été annoncé hier, six passagers du paquebot naufragé le *Comte Valérie* auraient disparu. Les renseignements complets manquent.

Le rendement des impôts

Paris, 6 janvier. — Le rendement des impôts pour décembre donne une plus-value de 8.882.000 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 5.487.000 fr. par rapport à la période correspondante de 1890.

Sur les sucres, il y a une moins-value de 3.644 000 francs par rapport aux évaluations budgétaires et de 4.024.000 francs par rapport au mois de décembre 1890.

M. Guy de Manpassant

Cannes, 6 janvier. — M. Guy de Manpassant est parti pour Paris à 3 h. 30 par le train de luxe ; il est accompagné d'un gardien et de deux valets de chambre.

M. Laguerre

Paris, 6 janvier. — Voici exactement les faits qui ont motivé la mesure prise par le Conseil de l'ordre des avocats contre M. Laguerre comme directeur du journal la *Presse*. Le député boulangiste avait dû signer des billets qu'il n'a pu payer à l'échéance.

Une demande en déclaration de faillite ayant été intentée contre lui devant le tribunal de commerce, le Conseil de l'Ordre des avocats a eu la main forcée, et après avoir refusé sa démission, qu'il offrait, a purement et simplement rayé du tableau M. Laguerre.

Un double accident sur la Seine

Paris, 6 janvier. — Un double accident, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit aujourd'hui sur la Seine.

Un bateau-mouche, heurté par un chaland, a coulé presqu'aussitôt ; un autre, entraîné par la force des eaux, qui sont très hautes en ce moment, est allé donner contre l'estacade du pont Sully, où il s'est ouvert. Par bonheur, on a pu débarquer à temps les passagers des deux bâteaux qui en ont été quittes pour une vive panique.

Une tempête à Buenos-Ayres

Marseille, 6 janvier. — Le paquebot français l'*Espagne*, est arrivé aujourd'hui, venant du Brésil et de la Plata. Il a essuyé en rade de Buenos-Ayres une violente tempête, au cours de laquelle une vingtaine de navires se sont perdus. A bord de l'un d'eux se trouvait le fils du maréchal da Fonseca qui a péri.

Désordres à Mantoue

Mantoue, 6 janvier. — A midi, un millier d'ouvriers sans travail ont envahi l'Hôtel de Ville, demandant du travail. Le maire a promis de leur donner satisfaction avant samedi ; mais, le désordre ayant continué, il fallut recourir à une compagnie d'infanterie qui fit cesser le tapage.

Les tremblements de terre en Italie

Rome, 6 janvier. — Les secousses de tremblement de terre ont été ressenties aussi à Parme, à Modène et à Chiaviri.

L'influenza

Mons, 6 janvier. — Les élèves de l'école normale ont été licenciés pour cause d'influenza

La Haye, 6 janvier. — L'influenza fait son apparition dans tout le pays, mais principalement dans le Nord et au centre. Elle sévit avec intensité à Utrecht, Bois-le-Duc, Zwolle, Apeldoor.

Londres, 6 janvier. — Les décès dus à l'influenza se sont élevés à Londres, cette semaine, à 39. Dans les provinces, la maladie fait de grands ravages; il en est de même à Jersey.

Londres, 6 janvier. — L'influenza prend toujours un plus grand développement, surtout en Ecosse, où, dans certains districts, la mortalité dépasse un vingtième de la population.

Berlin, 6 janvier. — Une forme maligne de l'influenza sévit à Munich; plusieurs cas, suivis de délire, se sont produits en Silésie.

Un jeune médecin moavit a découvert le microbe de l'influenza dans le sang des malades, en même temps que le docteur Pseisser le découvrait dans leurs crachats.

La fièvre jaune

Marseille, 6 janvier. — D'après les nouvelles apportées par le paquebot l'*Espagne*, la mortalité due à la fièvre jaune à Rio, à Bahia, à Santos, atteint une moyenne de trois cents décès par jour.

En outre, la variole cause quatre-vingt décès par jour à Rio. Les principales maisons ont fermé leurs portes en raison de la double épidémie. La misère et la famine règnent dans tout le Brésil et dans la République Argentine.

Les droits sur les pétroles

Paris, 6 janvier. — La commission des douanes de la Chambre, réunie aujourd'hui, a de nouveau examiné cette fameuse question des pétroles, dont on ne compte plus les voyages entre la Chambre et le Sénat. Elle n'en est plus à compter les horions et les mécomptes, et elle est encore à se demander comment elle va sortir de là: elle a été encore prise aujourd'hui dans une longue discussion entre les arguments de MM. Viette et Peytral et les partisans des modifications apportées par le Sénat.

La lutte a été chaude, et les voix pour et contre sont à peu près égales. Par 13 voix contre 11, la commission a repoussé un amendement défendu par MM. Peytral et Viette, acceptant que les droits de 18 et 25 fr. soient maintenus jusqu'au 1er octobre, mais à la condition qu'on inscrive d'ores et déjà dans le tarif des douanes le droit de 12 fr. sur les pétroles raffinés déjà votés à plusieurs reprises par la Chambre, droit qui serait applicable après le 1er octobre.

Quant au chiffre sur les pétroles bruts, il serait fixé ultérieurement par une loi promulguée avant le 1er octobre, qui établirait l'écart entre les droits sur les pétroles raffinés et les pétroles bruts. La commission a ensuite adopté les modifications du Sénat, soit les chiffres actuels de 18 et 25 fr., droits applicables jusqu'au 1er octobre.

Le centenaire de la République

Paris, 6 janvier. — MM. Dreyfus, Reinach et autres de leurs collègues doivent déposer une proposition tendant à fêter le centenaire de la proclamation de la République. Les auteurs de la proposition demandent que la journée du 22 septembre 1892 soit déclarée fête nationale.

Fin de la grève de Cette

Cette, 6 janvier. — La grève des portefaix du port est terminée. Le travail a été repris partout aux conditions imposées par les ouvriers.

Un million pour la messe du Pape

Rome, 6 janvier. — Le comité qui organise les fêtes pour le jubilé épiscopal du Pape aurait l'intention d'adresser un appel aux catholiques italiens pour recueillir un million, qui servirait à payer la messe que le Saint-Père célébrerait ce jour-là à Saint-Pierre. La même somme a été offerte au Pape lors de son jubilé sacerdotal.

Mort du prince Gustave de Saxe-Weimar

Vienne, 6 janvier. — Le lieutenant feld-maréchal, prince Gustave de Saxe-Weimar, est mort d'un oedème pulmonaire.

Les grèves en Allemagne

Londres, 6 janvier. — Le correspondant berlinois du *Times* annonce que les ouvriers cordonniers allemands ont décidé de faire une grève générale au,

BOURSE DE PARIS du 7 Janvier 1892

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'Etat			
95 45	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	95 35
95 30	3 0/0	.. ..	.. ..	95 25
105 21/2	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 21/2
92 521/5	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	90 30
18 70	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 65
488 50	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	478 75
68 30	Extérieure 4 0/0	.. -/-	.. -/..	.. ..
93 1/6	Hongrois 4 0/0	.. -/-	.. -/-	91 1/2
22 60	Portugais 3 0/0	.. -/-	.. -/..	21 75
.. -/-	Consolidés anglais	.. -/-	.. -/-	95 3/4
.. ..	Russe 1880	.. -/-	.. -/..	.. ..
.. ..	Russe 1889	.. -/-	.. -/-	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. -/-	.. -/..	.. ..
	Sociétés de crédit			
4470 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	4482 ..
397 50	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	393 75
712 50	Banque de Paris	.. ..	.. ..	693 75
1246 25	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1220 ..
147 50	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	147 50
803 75	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	803 75
556 25	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	553 75
	Chemins de fer			
1800 ..	Nord	.. ..	.. ..	1785 ..
1481 25	Paris-Lyon-Méditer.	.. ..	.. ..	1481 25
1536 25	Orléans	.. ..	.. ..	1536 25
896 ..	Est	.. ..	.. ..	900 ..
646 25	Autrichiens	.. ..	.. ..	633 50
213 75	Lombards	.. ..	.. ..	215 ..
220 ..	Nord Espagne	.. ..	.. ..	218 75
210 ..	Saragosse	.. ..	.. ..	210 .
	Valeurs diverses			
1422 50	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1420 ..
12 50	Métaux	.. ..	.. ..	.. ..
22 25	Panama	.. ..	.. ..	23 75
2722 50	Suez	.. ..	.. ..	2682 50
	Mines			
475 62	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	475 ..
150 .	Tharsis	.. ..	.. ..	150 ..
.. ..	Ile Beers	.. ..	.. ..	.. ..
	Obligations			
555 ..	Ville de Paris 1855-1860 3 0/0	.. ..	.. ..	550 ..
533 ..	» 1865 4 0/0	.. ..	.. ..	530 50
423 ..	» 1869 3 0/0	.. ..	.. ..	422 ..
415 ..	» 1871 3 0/0	.. ..	.. ..	406 50
108 ..	» 1871 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	107 ..
528 ..	» 1875 4 0/0	.. ..	.. ..	528 50
538 ..	» 1876 4 0/0	.. ..	.. ..	533 50
412 ..	» 1886 3 0/0	.. ..	.. ..	412 ..
105 50	» 1886 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	106 ..
397 ..	» 1886 nouv. 3 0/0	.. ..	.. ..	396 25
101 ..	» 1886 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	101 ..

Cours de clôture au comptant du 7 Janvier

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 30 -/-	3 0/0	95 25 -/-
95 40 -/-	3 0/0 1891	95 25 -/-
96 85 -/-	3 0/0 amortissable	96 30 -/-
105 70 -/-	4 1/2 0/0 1883	105 60 -/-

BOURSE DE LILLE du 7 Janvier 1892

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours préced.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.. ..	111 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	138 75
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.. ..	528 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.. ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	414 ..
Lille 1884, quart d'obligation	.. ..	102 ..
Lille 1887, remboursable à 400 fr	.. ..	391 ..
Lille 1890, remboursable à 500 fr	.. ..	473 ..
Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	48 75
Amiens, remboursable à 100 fr	.. ..	120 ..
Département du Nord	105 50	105 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 75
Armentières 1886	.. ..	490 ..
Douai (libérée) 500 fr.	.. ..	501 ..
Banq. du Nord et du P-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1200 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p	.. ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	245 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	480 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr	.. ..	1130 ..
Banque reg. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	....
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p	.. ..	560 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p	.. ..	435 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. usine Grassin) 500 fr.	.. ..	120 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p	.. ..	....
Cons. d'Anzin	.. ..	....
Ciments français	.. ..	270 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	40 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	555 ..
» 375 fr. payés	.. ..	....
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	512 50
Delgutte et Cie	.. ..	565 ..
Caisse de liquidation Roubaix-Tourcoing	.. ..	....
Verreries d'Aniche	.. ..	....
Eaux de Dunkerque	.. ..	505 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain-Anzin	.. ..	303 50
Usines Villerupt	.. ..	450 ..

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e		14990 ..
Anzin 100e de denier	4850	4895 ..
Blanzy		1690 ..
Bruay (Pas-de-Calais)		12200 ..
Bully-Grenay le 6e	3160	3168 75
Campagnac		435 ..
Carvin		1590 ..
Courrières (10e)	4136.75	4175 ..
Crespin	260	260 ..
Douchy		4550 ..
Dourges		10510 ..
Drocourt (1re série)		3400 ..
» (2e série)		3400 ..
Escarpelle (Nord)		2405 ..
Epinac		400 ..
Ferfay (Société anonyme)		320 ..
Fléchinelle		175 ..
Lens		28500 ..
Liévin		9750 ..
Marles 30 0/0		13750 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		13500 ..
Meurchin		5360 ..
Ostricourt		476 ..
Sincey-le-Rouvray		15 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		190 ..
Vicoigne et Nœux		20300 ..

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL*)

Accident dans une mine. — Deux morts et deux blessés

Nimes, 7 janvier. — Un terrible accident est arrivé aux mines de la Grand'Combe, au puits Pontil. A la suite de la rupture d'un câble, quatre ouvriers ont été précipités dans le vide d'une hauteur de 150 mètres.

Les nommés Carcassonne, mineur, et Bestioud, chaudronnier, ont été tués; on n'a retrouvé que des débris informes. Deux autres ouvriers qui ont pu s'accrocher dans leur chute, ont reçu des blessures assz graves.

Au Conseil des Ministres

Paris, 7 janvier. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Ribot a rendu compte des pourparlers engagés avec la plupart des puissances étrangères en vue de l'établissement de notre nouveau régime économique.

M. Jules Roche déposera prochainement à la Chambre un projet de loi ayant pour objet la part cipation officielle du gouvernement français à l